

**Information sur les décisions prises par le Conseil municipal  
lors de la séance du 17 décembre 2024**

---

**Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :**

- A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-24 relative à la révision totale du statut du personnel de la commune de Collonge-Bellerive - *Proposée par le Conseil administratif.*
- A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-25 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 170'000 F, destiné aux travaux d'aménagements intérieurs des locaux, sis chemins du Vieux-Vésenaz 32 et Rayes 2, parcelle N° 7599 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - *Proposée par le Conseil administratif.*
- Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la délibération 24-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 354'000 F, destiné à l'étude et la réalisation d'une structure d'ombrage pour le « Pavillon Joye », dans le préau de l'école de Collonge, cycle élémentaire, route d'Hermance 110, parcelle N° 8122 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - *Proposée par le Conseil administratif.*
- A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-27 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 140'000 F, destiné à la transformation du terrain A en herbe, en terrain synthétique, ainsi qu'à la réfection de la piste d'athlétisme, au stade de la Californie, sis chemin de la Californie 34, sur la parcelle N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - *Proposée par le Conseil administratif.*
- A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-28 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 5'493'772 F, destiné à divers amortissements complémentaires - *Proposée par le Conseil administratif.*

**Le dernier jour du délai référendaire pour ces délibérations est fixé au 12 février 2025.**

**Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la résolution suivante :**

- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la résolution 24-05 relative à la dénomination de la place publique située entre les immeubles sis route d'Hermance 2, 4, 6, 8, 10, 12 et route de Thonon 55, 57, 59 du nom de « Place Emma Yersin » - *proposée par le Conseil administratif.*

---

Les textes de ces délibérations et de cette résolution peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.